**Règlement jeux-concours – Challenge Mai à Vélo 2024**

**Animation sur le territoire de la MEL**

**Article 1 : Entité organisatrice**

La Métropole Européenne de Lille (MEL), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé - 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 -59040 LILLE cedex - contact Direction Mobilité : challengevelo@lillemetropole.fr, sous le numéro de SIRET 24 590 041 000 011, organise dans le cadre du Challenge Mai à vélo des jeux concours gratuits et sans obligation d’achat à partir du samedi 1 mai 2024 à minuit au 27 juin 2024 à minuit, intitulé « Animation sur le territoire de la MEL » et comportant plusieurs « moments gagnants » à savoir :

* Remise des lots des 15 et 16 mai 2024 de 9h à 17h
* Jeu des paliers
* Cérémonie de clôture le lundi 3 juin 2024 de 18h à 20h

**Article 2 : Participants**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans inscrits au Challenge « Mai à vélo » sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille en 2024.

**Article 3.1 : Modalités de participation à la remise des lots des 15 et 16 Mai 2024**

Les équipes inscrites dans la catégorie « structures éducatives » au plus tard le 5 mai 2024 minuit ainsi que les équipes inscrites dans les autres catégories et organisant un évènement public inscrit sur la plateforme Mai à vélo avant le 5 mai 2024 minuit recevront par mail une invitation à retirer une dotation en lots destinés à leur équipe.

Les individuels, inscrit dans une équipe du territoire de la MEL et enregistrant le jour-même sur Geovelo un parcours de 6 kilomètres proposé au départ de la Maison des mobilités peuvent faire tourner la roue de la chance et tenter de gagner un lot dans **la limite des** **stocks disponibles**.

Ce jeu se déroule aux dates indiquées dans l’article 1.

Une communication sera faite sur le groupe Facebook *« Mai à vélo 2024 avec la MEL* » ainsi que sur la messagerie proposée dans l’application Geovelo.

**Article 3.1.1 : Lots mis en jeu**

Pour les équipes inscrites dans la catégorie « structures éducatives » au plus tard le 5 mai 2024 minuit ainsi que les équipes inscrites dans les autres catégories et organisant un évènement public inscrit sur la plateforme Mai à vélo avant le 5 mai 2024 minuit, des lots d’une valeur totale de 15 000 € TTC seront répartis.

Les lots mis en jeu sont les suivants :

* 50 lots surprises d’une valeur comprise entre 3.20€ et 8€.

La Métropole Européenne de Lille ne saurait être tenue pour responsable de l’utilisation ou de la non-utilisation, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la Métropole Européenne de Lille se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

**Article 3.1.2 : Détermination des gagnants :**

Les 50 gagnants seront déterminés par tirage au sort en tournant la roue de la chance dans **la limite des lots disponibles**.

**Article 3.1.3 : Remise des lots**

Les 50 gagnants recevront leur lot en main propre à la Maison des Mobilités Durables de Lille au résultat du tirage au sort. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être récupéré.

Le lot offert aux gagnants ne peut donner lieu de la part de ceux-ci à aucune contestation d’aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, , pour quelque cause que ce soit.

**Article 3.2 :** **Modalités de participation aux jeux au sort du jeu des paliers**

Les individuels, inscrit dans une équipe du territoire de la MEL et ayant fait plus de 5 kilomètres inscrits sur l’application Geovelo au mois de mai pourront s’inscrire aux jeux au sort du jeu des paliers.

Le tirage au sort se fera sur la base des personnes inscrites via le formulaire d’inscription mis à disposition sur le site internet de la MEL entre le 24 avril 2024 à 9h et le 31 mai 2024 à 23h 59. Pour participer, le challenger devra fournir ses : nom, prénom, pseudo Geovelo, nom de l’équipe Mai à vélo sur la MEL, adresse mail et numéro de téléphone. L’équipe organisatrice procèdera au tirage au sort et annoncera les gagnants sur le groupe Facebook Mai à Vélo avec la MEL et sur la communauté MEL sur Geovelo. Les gagnants seront contactés par mail.

Ce jeu se déroule aux dates indiquées dans l’article 1.

**Article 3.2.1 : Lots mis en jeu :**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

* Sous condition que 100 000 kilomètres soient parcourus sur le territoire métropolitain au mois de mai selon l’application Geovelo : 10 pompes à vélo (valeur unité 2.69€ HT). Une unité par gagnant.
* Sous condition que 300 000 kilomètres soient parcourus sur le territoire métropolitain au mois de mai selon l’application Geovelo : 10 kits d’éclairage (valeur unité 6.30€ HT). Une unité par gagnant.
* Sous condition que 500 000 kilomètres soient parcourus sur le territoire métropolitain au mois de mai selon l’application Geovelo : 30 places pour les Espaces Naturels Métropolitains (valeur unité 5€ HT). Deux unités par gagnant.
* Sous condition que 929 460 kilomètres soient parcourus sur le territoire métropolitain au mois de mai selon l’application Geovelo : 10 cadenas U (valeur unité 67.19€ HT). Une unité par gagnant.
* Sous condition que 1 000 000 kilomètres soient parcourus sur le territoire métropolitain au mois de mai selon l’application Geovelo. Un gagnant sera tiré au sort pour le lot complet :
	+ 1 vélo B’Twin (valeur unité 500€ HT).
	+ 1 sacoche (valeur unité 9.60€ HT).
	+ 1 pompe à vélo (valeur unité 2.69€ HT).
	+ 1 cadenas U (valeur unité 69.19€ HT).
	+ 1 kit éclairage (valeur unité 6.30€ HT).
	+ 1 gilet de sécurité Ensemble en selle avec la MEL (valeur unité 3.43€ HT).
	+ 1 clé dynamo (valeur unité 5€ HT).
	+ 1 Sur-sac (valeur unité 3.65€ HT).
	+ 1 écarteur de danger (valeur unité 7.43€ HT).
	+ 1 brassard blanc (valeur unité 2.73€ HT).

**Article 3.2.2 : Détermination des gagnants :**

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants par l’équipe organisatrice du challenge Mai à Vélo 2024 sur le territoire de la MEL par le biais de leur pseudonyme et seront contactés par le biais de leur adresse mail

**Article 3.2.3 : Remise des lots :**

Les modalités de remise des lots seront indiquées par mail au gagnant.

Le lot offert aux gagnants ne peut donner lieu de la part de ceux-ci à aucune contestation d’aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, , pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants pourront récupérer leurs lots jusqu’au 27 juin inclus, passé ce délai, le lot ne pourra plus être récupéré.

**Article 3.3 : Modalités de participation au jeu au sort de la cérémonie de clôture**

Le tirage au sort se fera sur la base des personnes inscrites via le formulaire d’inscription mis à disposition sur le site internet de la MEL entre le 20 mai 2024 à 9h et le 28 mai 2024 à 8h. Pour participer, le challenger devra fournir ses : nom, prénom, pseudo Geovelo, nom d’une des équipes Mai à vélo sur la MEL, adresse mail et numéro de téléphone. Une seule participation par personne. L’équipe organisatrice procèdera au tirage au sort et annoncera les gagnants lors de la cérémonie de clôture à B’twin Village. Les modalités du tirage au sort sont les suivantes : un ticket, contenant le pseudo choisi par le participant sur la plate-forme Geovelo lors de son inscription au Challenge Mai à vélo, sera disposé dans une urne par l’équipe animatrice du challenge sur le territoire métropolitain. Ce ticket ne pourra être tiré au sort qu’à une seule reprise.

Les challengers pourront s’inscrire via un formulaire partagé : sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille et sur le groupe Facebook dédié au challenge ( <https://www.facebook.com/groups/568661863761336> ).

**Article 3.3.1 : Lots mis en jeu :**

Les lots mis en jeu sont les suivants :

* 3 vélos offerts par notre partenaire B’twin village :
	+ 1 vélo Elops 520 vert Référence 2961178 (valeur unité 349€ HT).
	+ 1 vélo Tilt 500 bleu Référence 8771462 (valeur unité 449€ HT).
	+ 1 vélo Elops 120 électrique Référence 8560548 (valeur unité 799€ HT).

**Article 3.3.2 : Détermination des gagnants :**

Les gagnants seront annoncés lors de la cérémonie de clôture le lundi 3 juin 2024 qui aura lieu au B’twin Village, puis contactés personnellement par mail pour les modalités de réception de leurs lots.

**Article 3.3.3 : Remise des lots :**

Les modalités de remise des lots seront précisées par courriel aux gagnants. Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d’aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, , pour quelque cause que ce soit.

La date limite pour récupérer ces lots à la MEL est fixée au jeudi 27 juin 2024, passé ce délai ces lots ne pourront être réclamés.

**Article 4 : Modalités diverses**

La MEL tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l’interprétation ou l’application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants.

Tout intéressé qui en fera la demande à la MEL - 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 - 59040 LILLE cedex, se verra adresser à titre gratuit un exemplaire du présent règlement, lequel sera également consultable sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille. La MEL se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou annuler le jeu sans préavis.

**Article 5 : Traitement des données à caractère personnel**

En participant à ce jeu-concours, vous acceptez sa politique de protection des données à caractère personnel.

La Métropole Européenne de Lille, Direction de la mobilité - 2 boulevard des Cités Unies – CS 70043 - 59040 LILLE cedex, a mis en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité le jeu concours MEL – « Questions pour un pignon » sur la base de l’article 6.1b du au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD).

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des Données 2016/679 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, , rectification et de portabilité des données vous concernant, de définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès, de limitation du traitement, en vous adressant au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné en vous adressant à : protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont : la direction de la Mobilité. La durée de conservation des données à caractère personnel pour ce jeu-concours s’étalera jusqu’au 28 août 2024. Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

**Article 6 : Responsabilité**

La Métropole Européenne de Lille ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

La MEL ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité de la page web, du questionnaire LimeSurvey, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du jeu et ses gagnants. La Métropole Européenne de Lille se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.